

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE**

N°27V/2023

Le Maire de la Commune de QUINSAC (Gironde)

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les décrets n° 77.90 et 91 du 27 Janvier 1977 et n° 77.240 et 241 du 27 mars 1977 - n° 77.392 et 393 du 28 mars 1977,

VU l'article L. 2212.1 et suivants du code des collectivités locales relatifs aux pouvoirs du maire en matière de police,

CONSIDERANT que Mme Hélène SONNET demande l'autorisation de stationner un véhicule et de barrer la route afin de procéder à un déménagement au 17 chemin de Bichoulin à Quinsac, **le samedi 18 mars 2023 de 9h à 16h00.**

ARRETE

ARTICLE 1 – Mme Hélène SONNET est autorisée à stationner un véhicule et barrer la route au 17 chemin de Bichoulin à Quinsac, **le samedi 18 mars 2023 de 9h à 16h00.**

ARTICLE 3 – Le demandeur devra assurer, la signalisation nécessaire à la sécurité, permettre l'accès des riverains à leurs habitations.

ARTICLE 4 - Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Au service technique de la commune de Quinsac

A Quinsac le 14/03/2023



Le Maire,

Lionel FAYE